

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N°291

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 7 juin 2009
1^{er} Dimanche après la Pentecôte
Fête de la Sainte Trinité

« Il n'y a point de malheur des temps. Il y a le malheur des clercs. Tous les temps appartiennent à Dieu. Tous les clercs, malheureusement, ne lui appartiennent pas. »

(Charles Péguy. Œuvres en prose. Tomme II – La Pléiade)

Si l'on survole l'Histoire, on s'aperçoit vite que, bien souvent, la Révolution n'a progressé que parce qu'elle bénéficiait du soutien des clercs. Une remarquable étude (480 pages) malheureusement « *privée et destinée ni à la diffusion ni à l'édition* » en apporte une preuve émaillée de nombreuses citations, toutes référencées. En voici quelques exemples.

Une mise en garde du Cardinal Pie.

L'auteur de cet ouvrage cite un passage de la troisième instruction synodale du Cardinal Pie (1815-1880) « *ce génie du Christianisme, ce héraut du Christ Roi* » : **« L'œuvre de l'Antéchrist sera faite par beaucoup de gens de bien. Il faut donc nous mettre en garde contre les dangers du dedans. »** Que n'a-t-on écouté ce conseil ? Que ne l'écoute-t-on pas encore aujourd'hui ?

En effet, c'est parce que l'on a méprisé cette sage recommandation que l'ennemi a pu s'infiltrer dans l'Eglise et y causer les ravages que l'on n'a pas fini de déplorer. Même l'appel pathétique de St Pie X dans son encyclique « *Pascendi Dominici Gregis* » quelques années plus tard (8 septembre 1907) n'y a rien fait ! Dès lors, la porte à tous les reniements était ouverte.

Jean de Bronac ...

L'auteur cite une brochette d'écrivains engagés, contre vents et marées, dans cette difficile résistance à l'envahisseur dans les années cinquante : Jacques d'Arnoux, Marcel de Corte, Louis Jugnet, Louise Andrée Delastre, Marie Noël, de la Franquerie, mais aussi Mgr Ducaud-Bourget, le chanoine Catta qui rappela si opportunément la doctrine politique et sociale du Cardinal Pie. Et il ajoute : « *Devant le vilain monde des politiciens de bistrots et d'antichambres, devant les compromissions et les trahisons des élus portés à la Chambre et au pouvoir par des voix catholiques, la grogne est fréquente mais le courage rare. Un seul homme a osé pour assainir cette sentine, affronter l'hostilité du siècle et clamer haut et clair les conditions du salut. Cet homme fut Jean de Bronac, ne se faisant aucune illusion sur la démocratie, le régime parlementaire et le suffrage universel, il se présenta à une élection législative partielle comme « candidat catholique » afin de faire entendre une autre voix que celle du laïcisme aux Parisiens de la rive gauche de la Seine. Il dit ce qu'on n'avait jamais entendu à Paris dans une réunion électorale :*

« Le problème qui se pose aujourd'hui dépasse infiniment les jeux électoraux. D'élections en élections, de mouvements en rassemblements, nous allons vers une situation toujours pire... il ne suffit pas d'être anticommuniste pour être un sauveur. A quoi bon élire des anticommunistes qui sont tous tacitement ou ouvertement d'accord avec les communistes sur ce point fondamental : la laïcité de la société ? L'Etat sans Dieu, la société sans Dieu, l'économie sans Dieu, c'est le règne des appétits, des monstres anonymes des idéologies sanglantes. Quand on met l'Eternel à la porte, on trouve l'instabilité. Instabilité des régimes, des gouvernements, instabilité de la famille, instabilité de l'ordre international. Quand on met à la porte le Créateur, le seul qui puisse expliquer l'homme à lui-même parce que c'est Lui qui l'a fait, toutes les lois de la nature finissent par être méconnues et le sens des hiérarchies naturelles, familiales et professionnelles s'obscurcit. Quand on met à la porte la Providence, on n'a plus d'autre recours qu'une Sécurité Sociale étatique, bureaucratique, paperassière qui ne soulage que pour mieux écraser. Quand on met le Juge à la porte, on en arrive à faire des Tribunaux un instrument de vengeance et de domination politique. Les catholiques depuis des décades essaient d'accommoder leur conscience à ce monde monstrueux qui

devrait les révolter. Ils se laissent persuader que c'est le « mouvement de l'histoire » et qu'il n'y a rien à faire pour renverser cette mécanique de mort. Osons être nous-mêmes, osons professer ouvertement la Vérité, osons appuyer ceux qui la professent en abandonnant les calculs électoraux. Et puis, surtout, nous avons derrière nous la force infinie du Christ, qui n'attend pour nous délivrer que d'être appelée publiquement à l'aide ! »

Jean de Bronac n'eut pour tout commentaire de la hiérarchie que celui du **Cardinal Feltin qui prit sa plume pour le désapprouver**, avec cet argument fallacieux : un candidat ne doit pas utiliser l'étiquette catholique à des fins politiques. Fermez le ban !

L'auteur de l'ouvrage écrit : « *Le Cardinal Feltin, fils du Sillon, sait très bien que l'alibi est faux et que le Professeur de Bronac ne veut servir les intérêts d'aucun parti, mais ceux de la Vérité, de Notre Seigneur Jésus-Christ, de l'Eglise. Le cardinal ne veut pas du rappel de l'enseignement de l'Eglise en la matière et s'y oppose. On peut constater son libéralisme en relisant de lumineux passages de l'encyclique « Saptientiae Christianae » de Léon XIII sur les devoirs civiques et sociaux du chrétien. Le Pape, citant St Thomas, est catégorique : « Chacun est tenu de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire, soit pour encourager les autres, soit pour repousser les attaques des adversaires » (Somme Théologie). Contrairement à son archevêque libéral Jean de Bronac a été fidèle à l'Enseignement de l'Eglise, il n'a fait qu'obéir à la saine doctrine transmise par les papes, par Pie XII quand il dit : « La séparation entre la religion et la vie publique, entre l'Eglise et le monde est contraire à l'idée chrétienne et catholique ».*

Jean de Bronac ne fut pas élu. Mais il recueillit tout de même 6.000 voix dans sa circonscription. Malgré le désaveu du cardinal ! Combien en aurait-il recueilli s'il avait été soutenu ! ...

La complicité des hommes d'Eglise !

Jamais une telle débacle n'aurait pu réussir si elle n'avait pas été accompagnée par la complicité des clercs. En veut-on un exemple ? Il est relativement récent. Le 4 septembre 1958, le Général de Gaulle rendait public le texte des 92 articles de la Constitution qui allait être soumise au référendum le dimanche 28 septembre, en la solennité de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus, patronne secondaire de la France. Son préambule était particulièrement explicite : « **Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et au principe de la Souveraineté Nationale, tels qu'ils ont été définis par la déclaration de 1789 (...)** » Et l'article 2 est tout aussi clair : « **La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale... elle respecte toutes les croyances... La devise de la République est Liberté, Egalité, Fraternité. Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.** » C'est le rejet pur et simple de la Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ. Or, d'où vinrent les oppositions les plus fermes, les appels à voter « non » ? Des laïcs ! L'auteur en cite plusieurs dont une lettre magnifique du 6 août de l'Amiral de Penfentenyo, père de 14 enfants, ancien Préfet maritime de Lorient, désigné par le Maréchal Pétain après sa captivité en Allemagne comme vice-président du Conseil Supérieur de la Famille, puis déporté pendant 23 mois dans les camps nazis. « *Noble figure française honorée et respectée* ». Mais il y eut aussi celles de Pierre Lemaire directeur de « *La défense du Foyer* », du Général Weygand, l'intervention de Guy Jarosson à la Chambre, et divers organismes comme « *La Cité Catholique* », « *l'Homme nouveau* », la Fédération Nationale des Femmes, le Mouvement Populaire du 13 mai et bien d'autres ... Quelques véritables combattants de la Foi tentèrent de faire sortir les évêques de leur silence complice : ils rédigèrent et firent distribuer 100.000 tracts appelant à voter « Non » ! On les trouva partout : aux sorties des messes, sur les présentoirs des églises, déposés dans les boîtes aux lettres des curés, des évêques... « *Très lourd pavé dans ce quiétisme clérical* » écrit l'auteur. Et l'on put alors mesurer la veulerie (le mot est peut-être trop fort) de l'épiscopat qui, par la bouche d'hommes soigneusement conditionnés, tel Jean Le Cour Grandmaison appela à voter « Oui ». Voici ce que nous rappelle l'auteur : « *Jean Le Cour Grandmaison, qui fut directeur de « La France Catholique » de 1945 à 1956, dans cet hebdomadaire du 5 septembre 1958 (n° 614) sous un grand titre « Oui ou Non », sous titre son éditorial : « Sans enthousiasme et sans illusion, mais résolument, je voterai « oui » le 28 septembre* » ! Il est vrai que sa lâcheté était largement couverte par les évêques dont voici quelques déclarations : « *Il nous est permis d'avoir des regrets atténués par l'affirmation du respect des croyances. Mais ces remarques ne peuvent nous empêcher de voter « Oui »* (Mgr Douillard, Evêque de Soissons) ; « *Nous déclarons que les catholiques peuvent répondre « oui » au référendum sans inquiétude de conscience* » (Mgr Mégnin, Evêque d'Angoulême) ; « *Le mot laïque ne s'oppose donc plus formellement à la croyance religieuse... dans ces conditions il semble qu'un catholique aurait tort de voter « Non »* (Mgr Le Couëdic, Evêque de Troyes) ; « *A une heure si évidemment décisive pour les destinées de la France, le devoir très net est de voter « Oui » et en masse* » (Mgr Le Bellec, Evêque de Vannes) La liste est bien plus longue ! C'est un véritable matraquage clérical qui fut organisé ! L'auteur de l'ouvrage cite encore de nombreuses autres déclarations appelant à voter « Oui » à cette constitution notoirement anti-catholique : Messieurs : Dubois, Evêque de Besançon, Weber, Evêque de Strasbourg, Morilleau, Evêque de La Rochelle, Piroley, Evêque de Nancy, Louis, Evêque de Périgueux, Rupp, Evêque auxiliaire de Paris, Théas (mais oui : Théas) Evêque de Lourdes, Richaud, Archevêque de Bordeaux, Mathieu Evêque de Dax, Brault, Evêque de Saint Dié, Roques, Cardinal Archevêque de Rennes, etc... **Le 17 septembre 1958, les cardinaux de France publièrent un lamentable communiqué... rappelant simplement aux fidèles leur devoir de voter... en usant de leur liberté !**